

ANNEXE 2 - Conduite à tenir si vous êtes cas contact à risque

Vous êtes cas contact à risque si vous avez eu un contact direct sans respect des mesures barrières (port du masque et respect de la distanciation physique) avec une personne testée positive à la covid-19.

Si vous avez été en contact direct avec une personne testée positive à la covid-19 mais que vous avez respecté les mesures barrières (port du masque et respect de la distanciation sociale) : vous n'êtes pas considéré comme un cas contact à risque.

Exemples de cas contact à risque :

- Partage d'un logement avec un cas confirmé (sans respect des mesures barrières)
- Contact direct en intérieur ou extérieur avec un cas confirmé en face-à-face à moins d'1 mètre et pendant plus de 15 minutes (sans respect des mesures barrières)

Conduite à tenir :

- 1. Signaler sa situation via le formulaire disponible à l'adresse <https://www.enquetes2.uvsq.fr/index.php/491584?lang=fr>:**
- 2. Signaler son absence pour raison médicale :**
 - ➔ À sa scolarité (pour un étudiant)
 - ➔ À son supérieur hiérarchique (pour un personnel BIATSS)
 - ➔ À la direction de sa composante ou de son laboratoire de recherche (pour un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur)

Si votre schéma vaccinal est complet et si vous n'êtes pas immunodéprimé, **vous n'avez pas obligation de vous isoler**, mais vous devez respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission de la Covid-19 :

- réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique) ;
- respecter les gestes barrières pendant 1 semaine après le dernier contact avec le malade et notamment :
- réaliser une auto-surveillance de la température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un test de dépistage immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge ;
- réaliser un second test de dépistage (RT-PCR, antigénique) **7 jours après la fin de la période d'isolement de la personne positive, ou si vous vivez avec le malade, 17 jours après la date de début des symptômes du malade** (ou la date de prélèvement pour les malades sans symptôme).

Si votre schéma vaccinal est incomplet ou si vous êtes immunodéprimé (liste sur amelie.fr), vous devez immédiatement vous isoler et réaliser un test de dépistage, RT-PCR ou antigénique :

- **en cas de test positif**, vous devenez un cas confirmé de Covid-19 : se référer au protocole covid+ en annexe 1
- **en cas de test négatif**, vous devez respecter un isolement chez vous :
 - ➔ soit de 7 jours, à partir de la date du dernier contact à risque avec la personne positive
 - ➔ soit de 7 jours après la fin des symptômes de la personne malade,
 - ➔ Attention : si vous vivez avec la personne positive, votre isolement doit être de 17 jours après la date de début des signes (ou de la date de prélèvement du test +).
- Vous devez réaliser un deuxième test en fin d'isolement (7 jours après le début de l'isolement ou 17 jours si vous vivez avec le malade). Si ce test est négatif, l'isolement peut être levé. Si ce test n'est pas réalisé, l'isolement est prolongé de 7 jours supplémentaires